**Politique membership**

Annexe 2

**Autoévaluation**



|  |
| --- |
| **Nom de l’organisme :** **Mission de l’organisme :**  |

Avec cette autoévaluation, le ROC 03 souhaite :

* favoriser une meilleure compréhension des critères de l’action communautaire autonome (ACA) afin de la renforcer, de la faire vivre au sein des organismes;
* que vous déterminiez où votre organisme se situe par rapport aux critères de l’ACA et, par conséquent, votre catégorie de membre au ROC 03;
* connaître vos besoins de support, de formation ou d’accompagnement, s’il y a lieu.

**MISE EN APPLICATION DU PROCESSUS DE RECONDUCTION DES MEMBRES**

* L’autoévaluation doit être complétée aux trois ans, avec votre conseil d’administration (CA). Une fois terminée, veuillez la transmettre au ROC 03.
* Suite à la lecture des autoévaluations, le comité membership fera des recommandations au CA du ROC 03 concernant les adhésions ainsi que le renouvellement du membership. C’est le CA du ROC 03 qui prendra les décisions.
* Le ROC 03 garantit la confidentialité des informations reçues.

**INFORMATIONS POUR REMPLIR L’AUTOÉVALUATION**

* Le temps nécessaire pour remplir l’autoévaluation dépend de la situation de l’organisme et de l’énergie qu’on veut y mettre. Est-ce qu’il y a déjà des démarches d’autoévaluation dans votre organisme? Si oui, il sera facile de la compléter. Si non, la démarche mérite plus d’attention. Il faut prévoir alors au minimum 90 minutes de discussion pour une première fois et environ 45 minutes pour les autoévaluations suivantes.
* Si possible, remplir l’autoévaluation à la lumière des trois dernières années vécues dans votre organisme. Pour ce faire, rappelez-vous les moments importants en survolant vos rapports d’activités. Sinon, servez-vous de la dernière année d’activités terminée.
* Ensuite, identifiez les points forts et ceux à travailler. Vous pouvez aussi mettre des exemples de réussites et de difficultés rencontrées. Il vous est possible de prendre davantage d’espace pour vos exemples en ajoutant des feuilles supplémentaires au document.

**DÉFINITIONS DES TERMES UTILISÉS**

*Critère*: Items qui correspondent à l’un des huit critères de l’ACA. Les critères ne sont pas toujours étanches et sont même parfois intimement liés. Ce qui signifie qu’une activité réalisée dans votre organisme peut se retrouver dans plus d’un critère.

*Démonstration*: Exemples d’activités, de comportements, de valeurs qui répondent au critère visé. Pour chacune des démonstrations, veuillez inscrire des exemples concrets, propres à votre organisme.

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d’action communautaire** | **Critères d’action communautaire autonome** (À ajouter aux critères précédents) |
| 1. Être un organisme sans but lucratif;
2. Être un organisme enraciné dans sa communauté;
3. Avoir une vie associative et démocratique;
4. Être autonome de mission, de pratiques, d’approches et d’orientations.
 | 1. Avoir été constitué à l’initiative des gens de la communauté;
2. Avoir une mission qui favorise la transformation sociale;
3. Avoir des pratiques citoyennes et une approche globale;
4. Avoir un conseil d’administration indépendant du réseau public.
 |

Veuillez mettre des crochets vis-à-vis chaque démonstration énoncée dans la colonne *oui*, *non* ou *à travailler.*

**Critères de l’action communautaire**

|  |
| --- |
| **Critère #1 : La corporation est un organisme à but non lucratif** |
| **Démonstration** | **Oui** | **Non** |
| **1.** L’organisme est constitué en personne morale à des fins non lucratives. |  |  |
| *Section réservée au comité membership* |

|  |
| --- |
| **Critère #2 : L’organisme est enraciné dans sa communauté**Signifie pour l’organisme d’inviter les membres de la communauté à s’associer à son développement, organiser des groupes de travail composé de personnes intéressées à la mission de l’organisme, participer à des comités, des tables de concertation, etc. L’organisme travaille en concertation avec d’autres ressources du milieu par des collaborations librement consenties.  |
| **Démonstrations** | **Oui** | **Non** | **À travailler** |
| **2.1** Les membres de la communauté participent à la mission de l’organisme et à son développement, par exemple, par le biais d’implication (C.A., comités de travail, bénévolat, actions collectives, etc.) ou par d’autres formes de soutien (prêt matériel, soutien financier, etc.). |  |  |  |
| Si « Oui », comment cette démonstration se vit dans votre organisme? Donnez des exemples.Si « Non » ou « À travailler », veuillez en expliquer les raisons. |
| **2.2** L’organisme travaille en concertation et exerce des collaborations avec les ressources communautaires et institutionnelles de sa communauté. |  |  |  |
| Si « Oui », comment cette démonstration se vit dans votre organisme? Donnez des exemples.Si « Non » ou « À travailler », veuillez en expliquer les raisons. |
| *Section réservée au comité membership* |

|  |
| --- |
| **Critère #3 : L’organisme a une vie associative et démocratique**L’organisme doit favoriser la participation des membres de la communauté à sa vie associative (dispositifs de consultation pour les bénévoles, les militant-es et les participant-es). Le C.A. est élu démocratiquement, et les membres de l’organisme sont issus de la communauté. |
| **Critère 3.1 : L’organisme a une vie associative** |
| **Démonstrations** | **Oui** | **Non** | **À travailler** |
| **3.1.1** L’organisme met en place des mesures qui favorisent la participation et l’implication des bénévoles, des militant-es et des participant-es. |  |  |  |
| Si « Oui », comment cette démonstration se vit dans votre organisme? Donnez des exemples.Si « Non » ou « À travailler », veuillez en expliquer les raisons. |
| **3.1.2** L’organisme a des dispositifs de consultation qui permettent aux bénévoles, aux militant-es et aux participant-es de s’exprimer sur les aspects de son évolution et sur ses activités. |  |  |  |
| Si « Oui », comment cette démonstration se vit dans votre organisme? Donnez des exemples.Si « Non » ou « À travailler », veuillez en expliquer les raisons. |
| **Critère 3.2 : L’organisme a une vie démocratique** |
| **3.2.1** L’organisme agit conformément aux objets de sa charte (lettres patentes) et est respectueux de ses règlements généraux. |  |  |  |
| Si « Non » ou « À travailler », veuillez en expliquer les raisons. |
| **3.2.2** L’organisme met en place différents processus décisionnels. |  |  |  |
| Si « Oui », comment cette démonstration se vit dans votre organisme? Donnez des exemples.Si « Non » ou « À travailler », veuillez en expliquer les raisons. |
| **3.2.3** Le CA est composé d’au moins 5 personnes qui sont élues démocratiquement et qui se réunissent régulièrement dans l’année. |  |  |  |
| Si « Non » ou « À travailler », veuillez en expliquer les raisons. |
| Section réservée au comité membership |

|  |
| --- |
| **Critère #4 : L’organisme est autonome de mission, de pratiques, d’approches et d’orientations**La mission, les pratiques et orientations de l’organisme résultent de la volonté des membres et sont indépendantes des politiques de l’État et des programmes du réseau public. Les décisions sont prises de façon démocratique avec les membres, ce qui signifie que les services et les activités de l’organisme ne visent pas à répondre à des orientations ministérielles. |
| **Démonstrations** | **Oui** | **Non** | **À travailler** |
| **4.1** La définition de la mission, les pratiques et les orientations de l’organisme résulte de la volonté des membres et est indépendante des politiques de l’État et des programmes du réseau public. |  |  |  |
| Si « Oui », comment cette démonstration se vit dans votre organisme? Donnez des exemples.Si « Non » ou « À travailler », veuillez en expliquer les raisons. |
| Section réservée au comité membership |

**Critères pour l’action communautaire autonome**

|  |
| --- |
| **Critère #5 : L’organisme a été constitué à l’initiative des gens de la communauté**La mission et les mandats de l’organisme ne relèvent pas, ne lui sont pas dictés ou imposés par une loi spéciale, un règlement, un objectif d’une instance ou d’un programme gouvernemental.  |
| **Démonstrations** | **Oui** | **Non** |
| **5.1** La création de l’organisme résulte de la volonté de citoyen-nes.  |  |  |
| Veuillez résumer l’historique de votre organisme en quelques lignes.  |
| **5.2** Ce sontles membres actuels qui ont le pouvoir de modifier la mission de l’organisme. |  |  |
| Si « Oui », comment cette démonstration se vit dans votre organisme? Donnez des exemples.Si « Non » ou « À travailler », veuillez en expliquer les raisons. |
| Section réservée au comité membership |

|  |
| --- |
| **Critère #6 : L’organisme a une mission qui favorise la transformation sociale** La mission des organismes d’ACA ne se limite pas à la livraison de services. La transformation sociale est le résultat des activités d’éducation et de défense des droits, qui visent la justice sociale et l’amélioration des conditions de vie des gens. Les pratiques, souvent axées sur la prévention, favorisent la capacité individuelle et collective à se prendre en charge. |
| **Démonstrations** | **Oui** | **Non** | **À travailler** |
| **6.1** L’organisme reconnait le potentiel des groupes et individus, leur capacité à solutionner des situations problématiques et offre des activités éducatives qui visent la prise ou la reprise de pouvoir, la prise en charge. |  |  |  |
| Si « Oui », comment cette démonstration se vit dans votre organisme? Donnez des exemples.Si « Non » ou « À travailler », veuillez en expliquer les raisons. |
| **6.2** L’organisme est capable de déterminer de nouveaux besoins chez la population visée. |  |  |  |
| Si « Oui », comment cette démonstration se vit dans votre organisme? Donnez des exemples.Si « Non » ou « À travailler », veuillez en expliquer les raisons. |
| **6.3** L’organisme informe, éduque, sensibilise ou participe à des actions visant une plus grande justice sociale, un meilleur partage des pouvoirs et de la richesse, une élimination de l’exclusion et de la discrimination. |  |  |  |
| Si « Oui », comment cette démonstration se vit dans votre organisme? Donnez des exemples.Si « Non » ou « À travailler », veuillez en expliquer les raisons. |
| Section réservée au comité membership |

|  |
| --- |
| **Critère #7 : L’organisme a des pratiques citoyennes et une approche globale.**L’approche de l’organisme doit comporter une dimension collective. L’organisme mobilise les personnes visées autour d’enjeux collectifs. L’organisme a un fonctionnement démocratique. L’organisme met en pratique une approche globale d’intervention qui tient compte du contexte économique, social, culturel et environnemental, pour répondre aux besoins exprimés des membres.  |
| **Démonstrations** | **Oui** | **Non** | **À travailler** |
| **7.1** L’approche de l’organisme comporte une dimension collective, elle mobilise les personnes autour d’enjeux collectifs. |  |  |  |
| Si « Oui », comment cette démonstration se vit dans votre organisme? Donnez des exemples.Si « Non » ou « À travailler », veuillez en expliquer les raisons. |
| **7.2** L’organisme met en pratique une approche globale d’intervention qui tient compte du contexte économique, politique, social, culturel et environnemental, pour répondre aux besoins de la communauté. |  |  |  |
| Si « Oui », comment cette démonstration se vit dans votre organisme? Donnez des exemples.Si « Non » ou « À travailler », veuillez en expliquer les raisons. |
| **7.3** L’organisme travaille en collaboration et en solidarité avec d’autres ressources du milieu ou oriente vers d’autres ressources pour assurer la réponse à des aspects qui ne relèvent pas de son champ d’action. |  |  |  |
| Si « Oui », comment cette démonstration se vit dans votre organisme? Donnez des exemples.Si « Non » ou « À travailler », veuillez en expliquer les raisons. |
| Section réservée au comité membership |

|  |
| --- |
| **Critère #8 : L’organisme a un conseil d’administration indépendant du réseau public**La composition du C.A. doit être indépendante du réseau public et des bailleurs de fonds. Il n’y a pas de poste réservé pour ces institutions au sein du CA. Les personnes élues sont des membres de la communauté et siègent au C.A. à titre individuel, bénévole et indépendant.  |
| **Démonstrations** | **Oui** | **Non** | **À travailler** |
| **8.1** La composition du C.A., comme le prévoient les règlements généraux de l’organisme, est indépendante du réseau public et des autres bailleurs de fonds. Il n’y a pas de poste réservé pour des institutions ou des bailleurs de fonds. |  |  |  |
| Si «non» ou à travailler, veuillez en expliquer les raisons. |
| Section réservée au comité membership |

**Bilan de l’autoévaluation**

*Note : ajoutez une feuille au besoin*

Date de réalisation de l’autoévaluation : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
| Nombre de personnes qui ont participé et rôle dans l’organisme (CA, employé-es, membres, bénévoles, militant-es) : Globalement, suite à votre autoévaluation :• Quels sont les points forts/réussites de votre organisme? • Quels sont les points à travailler/difficultés de votre organisme? • Quelles pistes de solutions entrevoyez-vous? Est-ce que vous identifiez des besoins pour lesquels le ROC 03 pourrait vous aider? Besoin particulier en termes de soutien, de formation, de documentation, etc.? Si oui, précisez:Est-ce que cette démarche a été positive pour votre organisme et appréciée des participant-es? Vous a-t-elle permise de réfléchir à votre situation? À orienter vos futures décisions? Vos commentaires : À la lumière de votre démarche d’autoévaluation, est-ce que vous considérez que les pratiques de votre organisme se situent dans l’action communautaire ou dans l’action communautaire autonome?Dans quelle catégorie de membre vous situez-vous? □ Actif □ Solidaire |